

# Coronavirus (COVID-19)

## BULLETIN D'INFORMATION DU 27 AVRIL 2020

### AUX GESTIONNAIRES DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL (BC)

Vu l'amélioration de la situation sanitaire, le Québec met en branle un plan de transition vers un retour à la normale pour l'ensemble des milieux de garde. Ce plan se fera graduellement et **son calendrier est sujet à ajustement selon les recommandations de la Direction de santé publique eut égard à la situation sanitaire au Québec.**

Nous vous remercions de votre collaboration dans le processus de retour à la normale pour le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Soyez assurés que le ministère de la Famille (Ministère) mettra tout en œuvre pour que cela se déroule le mieux possible et en assurant la santé et la sécurité de la population.

#### Plan de transition – phases de retour à la normale

L'ensemble des milieux de garde (garderies non subventionnées, services de garde en milieu familial) devra rouvrir ses portes le 11 mai 2020, à l'exception de ceux situés dans la [communauté métropolitaine de Montréal](#) (CMM)<sup>1</sup>. Ceux-ci devront rouvrir le 19 mai 2020.

Note : Ce tableau représente une intention et est évolutif en fonction des recommandations de la Santé publique

N° de phase et date	RSG subventionnées ou non			
	Québec sauf CMM		CMM	
	Capacité	Nombre max d'enfants	Capacité	Nombre max d'enfants
<i>Semaines du 27 avril et du 4 mai</i>	<i>Poursuite des services de garde d'urgence (SDGU) / Préparation de la réouverture des services de garde</i>			
<b>Phase 1</b> : 11 mai	50 %	3 ou 4*	SDGU	
19 mai			50 %	3 ou 4*
<b>Phase 2</b> : 25 mai	50 %	3 ou 4*	50 %	3 ou 4*
<b>Phase 3</b> : 8 juin (date à confirmer)	75 %	4 ou 6*	75 %	4 ou 6*
<b>Phase 4</b> : 22 juin (date à confirmer)	100 %	6 ou 9*	100 %	6 ou 9*

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur la CMM, consultez <https://cmm.gc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>

\*Si la RSG est assistée (capacité en % appliquée sur 6 ou 9 enfants maximum, respectivement)

## Offre de garde et priorisation suggérée

Si la demande des parents excède le nombre d'enfants qu'une RSG peut recevoir à l'une ou l'autre des phases, il lui est suggéré d'offrir les places en priorité aux enfants dont un des parents travaille dans un secteur d'activité essentiel ou prioritaire selon la liste du gouvernement du Québec (voir bulletin RSG pour plus de détails).

Afin de mieux connaître les besoins de garde des parents utilisateurs de leur service de garde et de les aider à organiser et planifier la réintégration des enfants selon les priorités gouvernementales, nous vous fournirons sous peu un questionnaire à transmettre aux RSG afin qu'elles puissent sonder les parents dès que possible.

Le BC pourra assister les parents pour relocaliser temporairement les enfants que les RSG ne peuvent pas recevoir chez d'autres RSG sur son territoire et qui auraient des disponibilités.

## Mesures de prévention

Vous trouverez également, joints à ce courriel :

- Le *Résumé du plan de réouverture graduel des services de garde au Québec*;
- Un *Aide-mémoire sur les bonnes pratiques sanitaires à l'intention des services de garde en milieu familial*;
- Un document d'information à l'intention des parents.

Merci de les transmettre aux RSG que vous avez reconnues.

Des consignes de prévention de l'Institut national de santé publique (INSPQ) seront rendues disponibles bientôt en ligne (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>) et des informations pour se procurer gants et masques vous seront transmises sous peu.

En fonction des recommandations de la Direction de santé publique, il a été recommandé aux parents suivants de ne pas envoyer leurs enfants d'âge en service de garde jusqu'à ce que la situation épidémiologique se soit résorbée au Québec:

- les femmes enceintes;

- les parents qui présentent des maladies chroniques ou qui ont un déficit immunitaire;
- les parents qui ont 60 ans et plus;
- tout autre parent qui est à risque de complication s'il est atteint de la COVID-19.

## Tarifification

Retour au paiement de la contribution réduite (RSG subventionnées) ou au paiement des frais de garde (RSG non subventionnées).

## Retour au modèle d'entente de services de garde subventionnés ou au contrat de services pour les RSG non subventionnées

Le cas échéant, les ententes de SDGU signées avec les parents devront prendre fin au plus tard le 10 mai 2020 étant donné qu'à partir du 11 mai 2020, les parents retourneront dans leur service de garde habituel et que les parents habituels auront à nouveau à payer la contribution réduite (sauf s'ils sont exemptés de son paiement). Pour le territoire de la CMM, les SDGU prendront fin au plus tard le 18 mai.

Si les ententes de services en vigueur au 13 mars 2020 signées avec les parents sont encore en vigueur à ce jour (pas d'expiration ou de résiliation) et répondent toujours à leurs besoins de garde, de nouvelles ententes n'auront pas à être signées.

## Renseignements sur le financement durant la période de fermeture ainsi que sur la main-d'œuvre et les relations de travail

Des informations concernant le financement durant les différentes phases de retour à la normale vous seront transmises sous peu.

## Accès aux services de garde d'urgence

À partir d'aujourd'hui, [la liste des services donnant accès aux services de garde d'urgence](#) a été élargie aux membres des Forces armées canadiennes et aux employés des abattoirs.

## Suivi hebdomadaire des opérations

Le Ministère suit l'évolution des services de garde durant la situation exceptionnelle que nous vivons et demande à chaque RSG de remplir chaque semaine, **au plus tard le jeudi à midi**, [le sondage en ligne sur la page suivante](#).

Avec leur collaboration, le Ministère sera en mesure de quantifier l'ampleur de l'opération, de fournir régulièrement un portrait le plus juste possible aux autorités concernées pour mieux planifier les phases d'ouverture. Il est à noter que cette collecte de données se veut à titre informatif seulement et n'a aucune incidence financière.

## Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.